

DEMANDE DE CONTENEURS ENTERRES pour l'exercice budgétaire 2019

Nous vous prions de trouver ci-dessous les éléments pour formuler votre demande de conteneurs enterrés auprès du Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

Les demandes seront étudiées globalement et annuellement, suivant la procédure ci-après :

- Examen du dossier par les techniciens du SMND (dossier complet, faisabilité technique...).
- Validation du projet par l'intercommunalité de rattachement (communauté de communes, communauté d'Agglomération).
- Etude du dossier par le bureau du SMND et priorisation des demandes sur le territoire suivant les critères fixés (caractéristiques techniques, projet d'ensemble, budget disponible ...).

Au vu du nombre de projets réceptionnés chaque année, des critères pour le choix des projets ont été fixés :

- Faisabilité technique
- Concordance avec le développement de la collecte sélective
- Cibles concernées (particuliers, commerces, nombre de logements...)
- Retrait d'un point de collecte dangereux
- Travaux de voirie
- Planning opérationnel

Compte tenu des délais de décision et de préparation budgétaire, les dossiers devront parvenir au SMND avant le vendredi 16 novembre 2018 pour un projet sur l'année 2019.

1. Présentation des conteneurs

Les conteneurs enterrés mis en place par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné sont fabriqués par la société ASTECH.

- Un conteneur est composé d'une cuve étanche en béton de 2mx2mx2.20 m dans laquelle coulisse une cuve métallique de 4000 litres (équivalent à 6 bacs 4 roues de 660 litres) Seules sont visibles en surface, la plateforme métallique et la borne d'introduction.



- Les points enterrés permettent la collecte séparée de 4 flux de déchets : les emballages ménagers, les papiers, le verre et les ordures ménagères résiduelles.
- Les colonnes pour la collecte du verre sont insonorisées.
- La borne d'introduction pour les ordures ménagères résiduelles est équipée, sur le devant, d'une poignée et d'une pédale permettant l'ouverture du tambour.

2. Budget

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné prend en charge financièrement la fourniture des colonnes de tri (emballages, papiers et verre), dans la limite des capacités budgétaires annuelles. Il reste à l'aménageur (commune, intercommunalité, bailleur ou propriétaire privé) le coût des colonnes pour les ordures ménagères (5 700 € €HT/unité) et la réalisation des travaux de génie civil.

Des rencontres préalables à la pose sont nécessaires entre l'aménageur et le Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

Les conteneurs sont livrés indépendamment les uns des autres et posés le même jour par la société ASTECH qui fixe également les bornes d'introduction.

Toute pose devra être prévue au moins 8 semaines en avance. L'entreprise réalisant le génie civil doit également être présente lors de la pose.

L'entretien des colonnes est à la charge du Syndicat Mixte Nord Dauphiné. Le nettoyage de la borne d'introduction et des abords est à la charge du propriétaire foncier (commune, intercommunalité ou propriétaire privé/public).



3. Pièces à fournir à la demande

Le dossier sera adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nord Dauphiné, 1180 chemin de Rajat, 38 540 HEYRIEUX. Les éléments ci-dessous devront être joints à la demande permettant la sélection des dossiers.

1- Descriptif du projet

- Descriptif du projet dans son ensemble :

Explication du projet accompagnée d'un plan de situation et si c'est le cas du permis de construire.

Préciser si l'enfouissement des colonnes de tri et/ou d'ordures ménagères fait partie d'un projet global au niveau de la Commune, de la Communauté de Communes, d'un bailleur social...

- Descriptif détaillé :

S'agit-il de l'enfouissement de conteneurs existants ou d'un nouveau projet ?

Détailler les flux de collecte concernés (ordures ménagères, verre, emballages ménagers, journaux), le nombre de conteneurs, le nombre de logements (pour les ordures ménagères, compter 1 conteneur d'ordures ménagères et 1 d'emballages pour 30 logements, pour le verre et les papiers, 1 conteneur pour 100 logements).

Fournir un plan de circulation et un plan des réseaux aériens et enterrés.

En cas de passage d'une collecte en porte à porte à une collecte en apport volontaire : expliquer la méthode de communication auprès des habitants.

2- Planning de réalisation

Ce planning prévisionnel devra indiquer, de manière réaliste, la période de début des travaux, les estimations pour l'enfouissement des colonnes et les dates de fin de chantier.

3- Budget

Dans le cadre de la mise en place des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, une participation financière est demandée. Cf. détail point 2.

Préciser les coordonnées complètes du maître d'ouvrage et le mode de financement de ces participations.

4- Motivation

Préciser en quelques phrases la ou les raisons qui motivent l'enfouissement des conteneurs pour permettre aux élus du SMND d'arbitrer les différentes demandes du territoire.

